



.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUÉ MULTIDIFFUSION

N° 0.0.0.7./MATD/DGE/2026

**RELATIF AUX DEMANDES D'ACCREDITATION POUR L'OBSERVATION
ELECTORALE DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET COMMUNALES DU 24 MAI
2026**

La Direction Générale des Élections (DGE) informe les organisations nationales et internationales, ainsi que les observateurs indépendants, que la réception des demandes d'accréditation pour l'observation électorale des élections législatives et communales du 24 mai 2026, **aura lieu du 06 avril au 15 mai 2026.**

Les demandes d'accréditations sont reçues :

- ✓ Sur la plateforme en ligne, www.observation.dge.gov.gn ou
- ✓ Par dépôt physique auprès des Directions Préfectorales/Communes des Elections (DPE/DCE) et des Services Communaux des Elections.

Les dossiers de demande d'accréditation doivent comporter les pièces suivantes :

- ✓ Une correspondance officielle adressée à Madame la Directrice Générale des Élections ;
- ✓ Une lettre d'engagement de prise en charge de toutes les dépenses liées à l'observation ;
- ✓ Les justificatifs attestant des expériences antérieures en matière d'observation électorale ;
- ✓ L'agrément en cours de validité de l'organisation ;
- ✓ La liste nominative des observateurs proposés ;
- ✓ Pour chaque observateur : une copie de la pièce d'identité et une photo d'identité sur fond blanc.

La Direction Générale des Élections invite les organisations et les observateurs à veiller à la complétude des pièces et au respect strict des délais.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Département Accréditation et Observation de la DGE aux numéros suivants :
+224 620 92 86 94 / +224 625 35 86 48.

Conakry, le 03 avril 2026

La Directrice Générale



Signature

Mme CAMARA Djenabou Touré

